

Les bonnes raisons de venir chez nous



La mobilité

Vous pouvez bénéficier d'un véhicule de prêt, de location ou vous faire raccompagner à votre domicile.



La garantie

2 ans, pièces et main-d'œuvre.



La formation et l'outillage

Nos techniciens sont formés aux dernières technologies et disposent d'un outillage de pointe.



Les pièces d'origine

Conformes aux normes de sécurité les plus strictes, les pièces d'origine sont un gage de qualité et de fiabilité.



Les facilités de paiement

Pour connaître les détails et modalités, renseignez-vous auprès de votre Conseiller Client.

Volkswagen Group France - s.a.
au capital de 198 502 510 €
Direction Pièces et Service
11, av. de Boursonne - 02601 Villers-Cotterêts CEDEX
RCS Soissons 832 277 370.

Édition : avril 2019
Conception : DDB
Réf. : MS1311



Imprimé par GUTENBERG.

Règlement d'un dommage portant sur un pneumatique

Réparateur Agréé
fournissant les services

Cachet de la société

Veuillez compléter les informations suivantes :

Dommage normal

- Pénétration d'objet tranchant en conduisant
 Impact avec la bordure d'un trottoir

Dommage matériel

- Acte de vandalisme
N° de plainte de la police :

Client

Nom / Prénom

Adresse

Code postal / Ville

Téléphone

Calcul de l'indemnité

Nombre de mois écoulés depuis l'achat	Taux d'indemnisation (% du prix TTC* des pneumatiques, hors pose)
1-12	100%
13-24	50%
25-36	25%

*% du prix HT des pneumatiques pour les clients professionnels assujettis à la TVA, pour des véhicules utilitaires de la marque Volkswagen Véhicules Utilitaires.

Date

Signature du concessionnaire

État du pneumatique

Une déformation ou une usure inhabituelle est-elle visible ?

- Oui Non

Véhicule

Marque / type

Numéro d'immatriculation

Année

Kilométrage (km)

Calcul de la valeur résiduelle du pneumatique

Prix d'achat TTC* du nouveau pneumatique

Valeur résiduelle %

Montant à déduire du nouvel achat

Quel est le pneumatique endommagé ?

- Avant Droit Avant Gauche Arrière Droit Arrière Gauche

Signature du client

VOLKSWAGEN

GROUP FRANCE

Passeport Assurance Pneumatiques À conserver dans la boîte à gants de votre véhicule



Pensez à ranger cette brochure d'information avec la facture originale dans la boîte à gants de votre véhicule. En cas de dommage, elle sera indispensable pour un traitement plus rapide.



Vous avez acheté vos nouveaux pneumatiques chez nous, grâce à cet achat, vous obtenez de plein droit l'Assurance Pneumatiques. La preuve en est apportée par la mention 'Assurance Pneumatiques incluse' sur votre facture.

L'Assurance Pneumatiques s'applique dans les cas suivants :

- Pneumatique endommagé par la pénétration de clous, de verre brisé ou autres objets tranchants pendant la conduite.
- Pneumatique endommagé par un impact avec la bordure d'un trottoir clairement identifiable.

- Acte de vandalisme, détérioration intentionnelle de vos pneumatiques par des tiers.

Veillez noter les instructions à suivre en cas de dommage :

En cas de dommage causé par des objets tranchants ou la bordure d'un trottoir :

- Contactez le Réparateur Agréé où vous avez acheté vos pneumatiques ou un autre Réparateur Agréé* participant.

En cas de dommage intentionnel / acte de vandalisme :

- Déclarez immédiatement le dommage à la police pour obtenir un numéro de plainte.

Que faire en cas de dommage ?

Pour bénéficier de l'Assurance Pneumatiques, présentez :

- Le pneumatique endommagé (en cas de vandalisme, munissez-vous du dépôt de plainte).
- La facture originale portant la mention 'Assurance Pneumatiques incluse'.
- Le 'Passeport Pneumatiques'.

Le tout, auprès d'un Réparateur Agréé en France métropolitaine ou en Europe.

Le formulaire au dos

- Il doit être utilisé pour enregistrer et évaluer les dommages subis par votre pneumatique.

Indemnisation

Vous recevrez de notre part un crédit à déduire du montant de la facture relative à l'achat du nouveau pneumatique conformément au tableau ci-dessous. Les frais d'installation (montage, valves et équilibrage) restent à votre charge. Votre crédit sera valable uniquement sur l'achat d'un nouveau pneumatique de même qualité et taille que le pneumatique endommagé.

Calcul de l'indemnité

Nombre de mois écoulés depuis l'achat	Taux d'indemnisation (% du prix TTC* des pneumatiques, hors pose)
1-12	100%
13-24	50%
25-36	25%

*% du prix HT des pneumatiques pour les clients professionnels assujettis à la TVA, pour des véhicules utilitaires de la marque Volkswagen Véhicules Utilitaires.

Cas de non prise en compte de l'Assurance Pneumatiques

L'Assurance Pneumatiques ne prévoit pas d'indemnisation pour les pneumatiques montés sur le véhicule neuf au moment de sa vente et dans les cas suivants :

- Les dommages que présente votre pneumatique en raison de l'usure normale, d'accidents, de freinages brutaux (présence d'une 'zone de plat' sur le pneumatique) ou en raison d'une usure excessive (une explosion par exemple).
- Les dommages dus à une mauvaise utilisation du véhicule, une négligence, une usure irrégulière, usure en dents de scie ou au non-respect de l'entretien conformément aux recommandations du Constructeur.

- Les pneumatiques utilisés par les sociétés de crédit-bail, les acheteurs groupés de plus de 10 véhicules, loueurs de voitures, taxis, ambulances, véhicules de chantiers ou professionnels de l'automobile.

Pour information, les frais liés au remorquage ou à l'assistance ne sont pas couverts par l'Assurance Pneumatiques.

Achat d'un nouveau pneumatique

L'indemnisation n'est fournie qu'au titre de la valeur actuelle du pneumatique endommagé. Le prix d'achat sera diminué du montant calculé de la demande d'indemnisation (la valeur résiduelle). La mention sur la facture valide l'existence de la nouvelle Assurance Pneumatiques. Pour le montage du pneumatique, les valves, le lestage, l'équilibrage et le traitement des pneumatiques usagés, les coûts habituels seront facturés.

Les marques suivantes sont éligibles à l'Assurance Pneumatiques : Continental, Pirelli, Bridgestone, Michelin, Kléber, BF Goodrich, Kormoran, Uniroyal, Barum, Goodyear, Dunlop, Sava, Fulda, Firestone, Seiberling, Hankook et Nokian : les roues complètes aluminium et tôle sont également éligibles.

Dommages en Europe

- Veuillez contacter dans le pays concerné un Réparateur Agréé (de la marque où vous avez acheté vos pneumatiques) pour le remplacement du pneumatique endommagé.
- À votre retour en France, présentez la facture d'origine portant la mention 'Assurance Pneumatiques incluse', la facture du nouveau pneumatique (accompagné du dépôt de plainte en cas de vandalisme) ainsi qu'une preuve du dommage au Réparateur Agréé le plus proche de chez vous qui traitera alors votre demande.

BON À SAVOIR

Vérifiez la pression d'air.

Une pression d'air inadéquate a pour conséquence une usure prématurée, une plus grande consommation de carburant et un risque important pour votre sécurité. Par exemple, une pression d'air trop faible peut aboutir à une diminution de l'adhérence de la bande de roulement et à un éclatement dans les cas extrêmes.

Notre recommandation :

Vérifiez la pression d'air tous les deux pleins (de préférence pneumatiques froids).

Assurez-vous de la profondeur de la bande de roulement.

La profondeur légale minimum de la bande de roulement est de 1,6 mm. En raison d'une augmentation significative des risques d'aquaplaning lorsque la profondeur de la bande de roulement diminue, les pneumatiques été doivent être remplacés dès qu'il ne reste qu'une profondeur de 3 mm. Pour la même raison et compte tenu de la diminution de la performance en hiver, les pneumatiques hiver doivent être remplacés au plus tard lorsqu'il reste une profondeur de 4 mm sur la bande de roulement.

Notre recommandation :

Faites vérifier vos pneumatiques au moins une fois par an.

Pensez à la charge maximum.

La résistance du pneumatique est fonction du poids total autorisé en charge du véhicule. Cette résistance devrait être spécialement prise en considération avant tout départ en vacances. Veillez à ajuster la pression d'air en conséquence.

Nous vous souhaitons une bonne route!



- Pneumatiques été au moins 3 mm
- Pneumatiques hiver au moins 4 mm

BON À SAVOIR

Lors de la vente d'un véhicule, l'Assurance Pneumatiques peut être transférée au nouveau propriétaire. N'oubliez pas de remettre la facture ou une copie de la facture portant la mention 'Assurance Pneumatiques incluse' à l'acquéreur du véhicule.

*Réparateur Agréé appartenant au réseau Volkswagen Group France (Volkswagen, Audi, SEAT, SKODA, Volkswagen Véhicules Utilitaires).